

# ADF INFOS

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE



**P.2 Édito**

- « Continuer à se transformer pour faire face aux défis qui nous attendent »

**P.3 À suivre**

- Formations à la radioprotection des patients
- Comprendre le nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux
- 2019, les jeunes professionnels à l'honneur

**P.4 ADF au quotidien**

- Congrès 2019 : le compte à rebours est lancé !

**P.6 Santé & société**

- Conseil national professionnel : des missions élargies

**P.8 International**

- L'Organisation régionale européenne de la Fédération dentaire internationale réunie à Francfort

**P.10 Recherche**

- Et si l'obésité était aussi une affaire de goût ?

**P.12 La profession en parle**

- Dispositifs médicaux : qu'est-ce qui va changer en 2020 ?

ÉDITO



**Joël TROUILLET  
et Julien LAUPIE**  
Secrétaires généraux



**Sophie DARTEVELLE**  
Trésorier général



**Luc LECERF  
et Marcel PERROUX**  
Secrétaires généraux  
adjoints

# Continuer à se transformer pour faire face aux défis qui nous attendent

Le 12 avril, le Conseil d'administration de l'ADF a procédé au renouvellement statutaire de ses instances et nous a désignés comme Secrétaires généraux. Honorés de cette confiance, nous mettrons tout en œuvre pour permettre à cette magnifique structure de continuer à servir les intérêts de notre profession.

L'ADF, c'est à la fois le ciment et le parlement du monde dentaire en France. Les nombreuses associations membres reflètent toute la diversité des modes d'exercice et des pratiques. Nous réunissons différentes sensibilités syndicales et scientifiques et nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les industriels, notamment à travers l'exposition du Congrès. Cette représentativité constitue un atout majeur pour entraîner, fédérer et préparer l'avenir ensemble, au service de tous les chirurgiens-dentistes. L'ADF joue par ailleurs un rôle déterminant et reconnu en matière de formation professionnelle, avec un Congrès qui est devenu le premier événement de formation continue dans le monde médical. Forte de ces atouts et de ses 50 ans d'histoire - ou presque ! - notre association a plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans les années à

venir. Elle doit en effet continuer à se transformer pour s'adapter aux défis qui l'attendent. Mutation rapide de la société, progrès technologiques, nouveaux comportements de nos patients, évolution du contexte réglementaire... Les défis ne manquent pas. Pour y faire face, nous voulons encore mieux connecter l'ADF à son environnement, renforcer en permanence son attractivité et son dynamisme, tout en apportant de meilleures réponses aux attentes de nos membres, des praticiens et de tous nos partenaires.

Nos trois actions prioritaires pour y parvenir ? Faire de notre Congrès 2019 une réussite, tout en accélérant sa mutation, avec encore plus d'ouverture, en particulier à l'international ; rester crédibles et respectés pour sensibiliser toutes les forces politiques - et plus largement tous les acteurs du système de santé - sur l'importance de nos enjeux ; enfin, continuer à faire grandir l'ADF en étant toujours à l'écoute, en phase avec les réalités des praticiens, en soumettant de nombreuses propositions d'avenir pour toute la filière dentaire. ●

**Joël Trouillet et Julien Laupie**

« Nous voulons plus que jamais mettre l'esprit collaboratif au cœur du fonctionnement de l'ADF, au quotidien comme à l'occasion de notre Congrès. »

**Julien LAUPIE**  
Secrétaire général de l'ADF

« L'ADF doit rester un lieu d'échanges pour toute la filière dentaire, qui donne envie de s'améliorer en étant toujours précurseurs. »

**Joël TROUILLET**  
Secrétaire général de l'ADF

Directeurs de la publication : Joël Trouillet et Julien Laupie. Ont participé à ce numéro : Serge Armand, Sophie Dartevelle, Jean-Patrick Druo, Doniphan Hammer, Roland L'Herron, Marco Mazevet, Loredana Radoï, Philippe Rocher, Henri Rochet. Crédits photos: DR, Faust Favart / ADF, Serge Armand / ADF, Martin Barraud / Getty Images, Fred Froese / Getty Images, Enviromantic / Getty Images. Conception et réalisation: **i c i B a r b è s**. ADF: 22, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris. Tél. : 01 58 22 17 10. E-mail: adf@adf.asso.fr. Site internet: www.adf.asso.fr.

## À SUIVRE

# Formations à la radioprotection des patients

### Conformément au décret sur les risques liés aux rayonnements ionisants publié le 5 juin 2018,

l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a fixé les objectifs de la formation continue à la radioprotection des patients et en a établi, avec les professionnels de santé, les programmes, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation.

### La commission Radioprotection dentaire, qui rassemble l'ADF, les Cdf, l'UD et l'Ordre, a collaboré avec l'ASN pour établir le cadre de cette formation.

Celle-ci peut être mixte (e-learning + présentiel) ou dispensée intégralement en présentiel ou en e-learning. Elle doit aborder six objectifs pédagogiques précis, selon une durée définie d'environ sept heures au total. Un chirurgien-dentiste doit intervenir pendant la formation présenteielle ou développer les supports pédagogiques si elle est entièrement en e-learning.

Pour les possesseurs de *Cone Beam*, la maîtrise de la radioprotection des patients passe également par une formation à l'utilisation du *Cone Beam*. Au regard des enjeux radiologiques plus importants, l'ASN a jugé utile d'imposer une partie présenteielle pour cette formation validante, qui doit être dispensée par un chirurgien-dentiste.

Toutes les informations sur ces formations sont disponibles dans le Guide pratique professionnel de formation continue à la radioprotection des personnes exposées à des fins médicales destiné aux chirurgiens-dentistes, validé par l'ASN le 14 décembre 2018. ●



Plus d'infos sur ces formations sur [bit.ly/guideradioprotection](http://bit.ly/guideradioprotection)

# Comprendre le nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux

### Un nouveau règlement européen des dispositifs médicaux s'appliquera à partir de mai 2020

dans tous les États membres. « Avec ce nouveau règlement, nous faisons face à la plus importante modification du cadre réglementaire des dispositifs médicaux depuis la création du marquage CE, explique Henri Rochet, président du Comident (voir interview p. 12). D'autant qu'il ne concerne pas seulement les nouveaux produits, il nécessite aussi de revoir tous les dossiers techniques des dispositifs médicaux déjà présents sur le marché ! » Tous les acteurs de la santé bucco-dentaire - professionnels de santé,

fabricants, distributeurs, importateurs - devront ainsi faire face à de nouvelles exigences.

Pour les y aider, le Comident et la Commission Dispositifs médicaux de l'ADF leur proposent une séance dédiée lors du Congrès ADF 2019, l'occasion de découvrir un panorama général des évolutions à venir et de poser toutes les questions qui les concernent.

À noter : cette session sera animée par Jean-Claude Ghislain, directeur de la direction des situations d'urgence, des affaires scientifiques et de la stratégie européenne de l'Agence nationale de la sécurité du médicament. ●

## 2019, les jeunes professionnels À L'HONNEUR !

### Pour son édition 2019, le Congrès de l'ADF consacre deux prix aux jeunes praticiens et chercheurs.

Le concours Jeunes talents permettra à de jeunes chirurgiens-dentistes de s'exprimer via une tribune consacrée à leur exercice clinique. « Nul besoin de cas cliniques parfaits, explique Cécilia Lai, lauréate 2018. Seulement l'envie, pour chacun des participants, d'en partager un qui lui tient à cœur. »

### Les jeunes chercheurs viendront, quant à eux, témoigner à l'occasion de la séance « 6 minutes pour l'innovation ».

Le lauréat du prix ADF Jeunes chercheurs sera ensuite choisi parmi les six intervenants. Créé en 2007, le prix récompense la communication d'un jeune chercheur qui, par sa présentation orale, visuelle et pédagogique, place la recherche à la portée de tous et met en évidence le passage de la recherche à la clinique.



## Votre ADF Infos fait PEAU NEUVE

À découvrir dans ce numéro, une nouvelle mise en page plus moderne, plus vivante et plus fluide !



Retrouvez votre magazine ADF Infos en ligne sur notre site : [www.adf.asso.fr](http://www.adf.asso.fr)

## Congrès 2019 : le compte à rebours est lancé !

**L'affiche du Congrès 2019 l'affirme haut et fort : « l'avenir, construisons-le ensemble ». Les transformations profondes qui bouleversent nos professions appellent une mobilisation collective pour s'adapter aux nouveaux enjeux. Le Congrès est aussi là pour « booster » cet élan. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur cette édition, qui se tiendra du 26 au 30 novembre.**



**S'il constitue toujours un temps fort pour toutes les professions dentaires, le Congrès revêt cette année une importance toute particulière.** Avec les nouvelles modalités de prise en charge des traitements dentaires lancées en avril 2019, les chirurgiens-dentistes ont en effet vécu un changement structurel majeur. Ce changement est par ailleurs intervenu dans un contexte de bouleversements technologiques accélérés, modifiant eux aussi leur exercice quotidien. Plus que jamais, le principal objectif du Congrès est donc de répondre aux interrogations et aux attentes de

chacun. *« Un Congrès est réussi quand il fournit des réponses claires et concrètes aux problématiques quotidiennes de praticiens, explique Marwan Daas, président du Comité scientifique du Congrès 2019. S'ils prennent le temps de venir, il faut que cela leur apporte un vrai plus. »*

### **Pluridisciplinarité, interactivité et ouverture internationale**

Pour créer ce « plus », les organisateurs du Congrès ont tout d'abord choisi de le placer sous le signe de la pluridisciplinarité. La majorité des traitements dentaires font en effet de plus en plus appel à plusieurs disci-

plines et c'est précisément cette complémentarité qui garantit une meilleure prise en charge des patients. La séance intitulée « Intégrer le numérique pour optimiser sa pratique - esthétique, prothèse, implantologie » se situera par exemple à la croisée des champs de l'odontologie restauratrice, des prothèses et de l'implantologie. À noter : il s'agit d'une des huit séances de DPC proposées par l'ADF, en phase avec son rôle d'acteur majeur de la formation continue des praticiens.

**Autre fil rouge de l'édition : l'interactivité.** Pour bien se former, il faut

que les participants puissent prendre activement part aux échanges : ainsi, à l'aide de leur téléphone portable, ils pourront poser leurs questions aux conférenciers tout au long des séances, et ceci de manière anonyme. Plus globalement, le Comité scientifique a souhaité cette année donner un nouveau rythme, encore plus dynamique, au Congrès. Une centaine de séances, de durées et de formats différents, offriront aux congressistes le plus de choix possible pour se former dans des conditions idéales. Plusieurs démonstrations TV seront réalisées en direct sur des patients. Et une formation aux soins d'urgence sera proposée sur des simulateurs haute-fidélité.

**L'ouverture internationale figure également au menu :** des conférenciers de renommée mondiale partageront points de vue et protocoles reproductibles pour les omnipraticiens.

**D'autres exemples pour vous convaincre de venir au Congrès ?**

Une exposition XXL de toutes les nouveautés technologiques, bien sûr. Mais aussi une attention toute particulière qui sera, cette année, portée aux jeunes chirurgiens-dentistes démarrant leur activité, dans un objectif de partage de connaissances. Le concours Jeunes talents permettra notamment à de jeunes confrères de se faire connaître, via une tribune consacrée à leur exercice clinique (voir p. 3).

Des temps forts dédiés à l'équipe dentaire sont aussi prévus, ainsi qu'une intervention significative des prothésistes dentaires, ce qui constitue une première. L'orthodontie sera à l'honneur, car de nombreux omnipraticiens effectuent souvent aujourd'hui des traitements orthodontiques simples. Et tout a naturellement été mis en œuvre pour favoriser les moments de rencontres et d'échanges ! ●



**373**

exposants seront présents cette année.

**110**

séances de formation continue privilégiant l'interactivité.

**6 000**

participants attendus aux séances de formation continue et **27 000** visiteurs dans les allées de l'exposition.



**Serge ARMAND**  
Président du Congrès  
2019

## Une séance événement à ne pas manquer !

**Le jeudi 28 novembre, une séance événement sera proposée à tous les participants du Congrès.** Son titre : « L'intelligence artificielle et l'influence du numérique en médecine et en odontologie ». Découvrez pourquoi il faut dès à présent bloquer cette date dans votre agenda...

**En odontologie, comme dans beaucoup d'autres disciplines, l'utilisation du numérique prend une place de plus en plus importante.** Et ce phénomène suscite naturellement de nombreuses interrogations chez tous les praticiens. L'objectif de cette séance est précisément d'apporter des réponses concrètes à ces questions. « J'ai conçu cette séance à l'image de l'affiche de notre Congrès, centrée sur le mot « avenir », explique Serge Armand, président de la séance et du Congrès 2019. L'avenir, c'est d'abord celui de la profession. Alors que nous avons toujours eu pour mission de soigner, on nous demande de plus en plus d'améliorer le confort ou l'aspect physique des gens, voire de reculer l'échéance de la mort. Nous réfléchissons ensemble sur cette tendance du « transhumanisme », tout en rappelant que notre première vertu reste celle de soigner.

**L'avenir, ce sont aussi les évolutions qui se dessinent pour les prochaines années,** notamment un mode d'exercice de plus en plus encadré réduisant les espaces de liberté des praticiens. Et, dans le même temps, de nouvelles technologies et méthodes de travail nécessitant des investissements importants, souvent incompatibles avec cette restriction des libertés. « Là encore, nous étudierons les conséquences de ces mutations. Et nous rappellerons que les chirurgiens-dentistes ne doivent pas se laisser dicter leur activité professionnelle par les outils numériques qu'on leur propose, aussi fantastiques soient-ils. L'acquisition des compétences doit toujours précéder l'acquisition du matériel ! ».

**Trois conférenciers apporteront des éclairages complémentaires sur les différentes facettes du sujet :** Florent Des-truhaut, docteur en anthropologie historique et sociale, évoquera « la chirurgie dentaire face à la révolution transhumaniste ». Jean-Pierre Brun, implantologue adoptera une perspective plus philosophique pour son intervention intitulée « De la naissance de la vie au réel et au sourire vrai ». David Gruson, membre du comité de direction de la chaire Santé Sciences-Po Paris, viendra partager son expertise en matière d'influence du numérique sur la médecine. David Gruson a notamment fondé l'initiative académique et citoyenne Ethik-IA, visant au déploiement d'outils de régulation positive de l'intelligence artificielle et de la robotisation. Il a publié plusieurs ouvrages sur le sujet, comme S.A.R.R.A., une intelligence artificielle et La machine, le médecin et moi. Venez nombreux !

## Conseil national professionnel : des missions élargies

**Créés en 2016 pour toutes les professions médicales, les conseils nationaux professionnels (CNP) ont vu leur rôle précisé par un décret paru début 2019. Jean-Patrick Druo, président du CNP des chirurgiens-dentistes, nous en dit plus.**



### Que change le nouveau décret ?

Ce décret attribue aux conseils nationaux professionnels (CNP) des compétences qui dépassent le strict domaine de la formation continue. Nous pouvons désormais être sollicités pour « proposer des professionnels susceptibles d'être désignés en tant qu'experts, dans des domaines scientifiques et opérationnels liés à l'organisation et à l'exercice de la profession ou de la spécialité ». Ou encore pour « participer à la mise en place de registres épidémiologiques pour la surveillance des événements de santé et de registres professionnels d'observation des pratiques ».

Les acteurs autorisés à nous solliciter de cette manière sont nombreux. Le décret évoque ainsi l'État ou ses opérateurs, les caisses d'assurance maladie, les autorités indépendantes, les agences sanitaires ou les instances ordinales. Heureusement,

le CNP des chirurgiens-dentistes fédère vraiment l'ensemble des acteurs de la profession en représentant toutes les formes d'exercice (voir encadré page suivante) : ce sera un atout fort pour apporter des réponses étayées et partagées à toutes les demandes qui pourront nous parvenir.

### Quelles sont les missions du CNP ?

Elles sont nombreuses ! Globalement, le CNP doit contribuer à élaborer une formation continue et une évaluation des pratiques axées sur les besoins des chirurgiens-dentistes. C'est sa vocation. Pour y parvenir, il apporte son concours à des instances comme l'Agence nationale pour le développement professionnel continu (ANDPC) dans deux domaines : la définition de critères d'évaluation des actions de DPC proposées par les organismes formateurs et l'élaboration de plans

de contrôle annuels de ces actions. En lien avec le Haut Conseil du DPC, le CNP est également chargé de proposer les adaptations qui lui semblent pertinentes pour améliorer les méthodes de développement continu reconnues par l'ANDPC. Autre mission : nous sommes l'interlocuteur du ministère des Solidarités et de la Santé pour toutes les questions relatives au DPC des chirurgiens-dentistes. Et nous devons aussi être consultés par différentes instances - l'Ordre, les agences régionales de santé, etc. - pour définir un document permettant à chaque praticien de retracer les actions de DPC réalisées dans le cadre de son obligation triennale. Le CNP nomme par ailleurs les experts référents en charge d'évaluer le DPC et la formation continue des chirurgiens-dentistes.

### Qu'est-ce qui n'est pas du ressort du CNP ?

Naturellement, le CNP ne remplace en aucun cas l'Ordre et les syndicats professionnels, qui conservent l'intégralité de leurs prérogatives. Je veux à ce sujet préciser que l'Ordre et les conseils nationaux d'université participent au conseil d'administration du CNP avec voix consultative. Leur contribution est à mes yeux essentielle, car l'Ordre est garant de la qualité des soins et de la compétence des chirurgiens-dentistes vis-à-vis des patients. Et les universités sont responsables de la qualité du diplôme initial et assurent une partie de la formation continue.

### Quelles ont été vos priorités en tant que nouveau président du CNP ?

Comme le décret l'impose, j'ai commencé par démissionner de mes



**Jean-Patrick DRUO**  
Président du Conseil national  
professionnel des chirurgiens-dentistes

fonctions de président de deux organismes membres du CNP : le Groupement des sociétés scientifiques odonto-stomatologiques et la Société française de l'odontologie pédiatrique.

Nous avons ensuite constitué et déposé auprès de la Direction générale de la santé et des offres de soins le dossier administratif requis pour être accrédité. Le même dossier a également été transmis à l'ANDPC fin avril. L'équipe du CNP a par ailleurs élaboré les orientations prioritaires qu'elle souhaite mettre en œuvre, sur la base des propositions de l'ensemble des sociétés savantes consultées au préalable par l'ADF. Prochaines étapes : répondre aux éventuelles questions du ministère suite à l'examen de notre dossier, et surtout définir un parcours de DPC pluriannuel conforme aux recommandations et méthodes de la Haute Autorité de santé (HAS).

**Pouvez-vous nous en dire plus sur le parcours de DPC ?**

J'utiliserai trois mots pour le qualifier : progressif, enrichi et de proximité. Progressif, car chaque chirurgien-dentiste pourra se former régulièrement, en continu et à son rythme. Enrichi, car nous voulons intégrer et proposer des formations beaucoup plus nombreuses et variées. Et de proximité, car je suis convaincu qu'il ne faut pas toujours passer par de grandes structures pour accéder à des formations de qualité.

La profession va ainsi pouvoir définir ses besoins en matière de formation afin de répondre aux critères de qualité de l'Ordre. Cela constituera un réel progrès, d'autant que chaque praticien sera libre de suivre le parcours actuel défini par l'ANDPC ou celui élaboré par la profession :

« Le CNP des chirurgiens-dentistes fédère l'ensemble des acteurs de la profession. Ce sera un atout fort pour apporter des réponses étayées et partagées ».

il s'agit donc d'un réel « plus », une nouvelle opportunité. C'est pour cette raison que l'une des premières décisions du Bureau du CNP a été de demander au conseil d'administration de travailler sur ce sujet.

**Un mot pour conclure ?**

Grâce à ses fonctions élargies et à sa représentativité, je crois que le CNP peut jouer un rôle de relais très utile entre la profession et l'État, ainsi que différentes instances. C'est enthousiasmant, mais j'espère que nous pourrions compter sur l'engagement des responsables politiques et des différents acteurs pour nous donner les moyens d'agir. Pour notre part, nous allons bien sûr tout faire pour appliquer le décret au mieux. ●

**UNE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE**

de toute la profession

Les principaux syndicats de la profession, ainsi que l'ensemble des sociétés scientifiques concernées, sont parties prenantes du CNP.

**Membres fondateurs**

- Académie nationale de chirurgie dentaire
- Association dentaire française
- Les Chirurgiens-dentistes de France
- La Fédération des syndicats dentaires libéraux
- L'Union dentaire

**Membres**

- Syndicat national des chirurgiens-dentistes des centres de santé
- Syndicat national des odontologistes des hôpitaux publics
- Association française d'identification odontologique
- Collège national d'occlusodontologie
- Groupement des sociétés scientifiques d'odonto-stomatologie
- Société française d'endodontie
- Société française de parodontologie et d'implantologie orale
- Société odontologique de Paris
- Société de thérapeutique odonto-stomatologique
- Société française d'odontologie pédiatrique
- Société francophone de biomatériaux dentaires
- Société française de médecine dentaire du sommeil
- Société française de chirurgie orale
- Société française des traitements de l'édenté total
- Union française pour la santé bucco-dentaire

**Membres du Bureau**

- Président : Jean-Patrick Druo
- Vice-président : Jean Molla
- Secrétaire général : Philippe Brenier
- Trésorier : Marcel Perroux

INTERNATIONAL

# L'Europe dentaire réunie à Francfort

**En avril 2019, l'Organisation régionale européenne (ORE) de la Fédération dentaire internationale (FDI) a tenu sa session plénière à Francfort, en Allemagne. Découvrez les avancées de six groupes de travail où siègent les membres de la délégation française.**



## L'équipe dentaire dans l'exercice 2030

**Nombre de membres :** 19.

**Nombre de nationalités :** 13.

**Intervenant français :** Doniphon Hammer.

**Axes de travail :** analyser les nouveaux défis auxquels la profession doit faire face, les nouvelles technologies, l'avenir de l'équipe dentaire et les attentes de la nouvelle génération de praticiens.

**Point de vue :** Les nouvelles technologies

vont modifier l'approche clinique et les moyens thérapeutiques mis en œuvre, il est donc essentiel que l'équipe dentaire soit préparée à affronter ces défis. Néanmoins, notre groupe de travail reste vigilant sur un point : le patient doit toujours rester au centre de la pratique dentaire et les nouvelles technologies doivent être une aide et non une fin pour l'équipe dentaire.



Le groupe de travail Formation médicale continue en odontologie.

## Formation médicale continue en odontologie

**Nombre de membres :** 16.

**Nombre de nationalités :** 12.

**Intervenant français :** Joël Trouillet.

**Axes de travail :** promouvoir un modèle interprofessionnel pour la formation médicale et dentaire et évaluer les formats pédagogiques de formation continue.

**Actualité :** à Francfort, chacun des membres a analysé les relations existant entre les chirurgiens-dentistes et les médecins dans son propre pays. Avec, à la clé, plusieurs conclusions importantes. Le Groupe de

travail estime notamment que la collaboration entre praticiens dentaires et médecins est indispensable pour placer la santé bucco-dentaire au cœur de la santé en général. Un enseignement commun de certaines matières médicales au cours de la formation initiale est jugé indispensable. Et la formation des chirurgiens-dentistes devrait intégrer des connaissances médicales suffisantes pour accomplir certaines tâches, comme le dépistage et la surveillance de maladies non transmissibles.



La délégation française (de gauche à droite) : Jacques Deniaud, Doniphon Hammer, Roland L'Herron, Sophie Dartevelle, Joël Trouillet, Marco Mazevet.



## Qualité des soins

**Nombre de membres :** 13.

**Nombre de nationalités :** 9.

**Intervenant français :** Roland L'Herron.

**Axes de travail :** collecter des informations pour connaître les mesures mises en place dans les différents pays dans le domaine de l'assurance qualité.

**Action :** finalisation d'un questionnaire qui

sera prochainement transmis à tous les états membres de l'ORE. Objectif : dresser un panorama des mesures nationales visant à améliorer, voire contrôler la qualité et la sécurité des soins dentaires. L'enquête visera notamment à définir si la profession est consultée pour élaborer ces mesures dans la rédaction des recommandations.

## Relations avec les universités

**Nombre de membres :** 14.

**Nombre de nationalités :** 11.

**Intervenant français :** Marco Mazevet.

**Axes de travail :** construire une vision européenne de la formation interprofessionnelle, en se mettant d'accord sur sa définition, son importance, ou encore ses bénéfices.

**Action :** lancement d'une enquête interna-

tionale pour réaliser un premier état des lieux sur l'enseignement de l'interprofessionnalité, très différent d'un pays à l'autre. Cette enquête sera réalisée en partenariat avec l'ADEE (Association des enseignants en chirurgie-dentaire européens). Objectif : définir une position commune sur ce sujet devenu central dans les stratégies de transformation des systèmes de santé.

## Population vieillissante

**Nombre de membres :** 13.

**Nombre de nationalités :** 12.

**Intervenant français :** Sophie Dartevelle.

**Axes de travail :** promouvoir un programme de formation initiale et continue en odontologie gériatrique.

**Actions 2019 :** diffusion d'un questionnaire sur la prise en charge de la santé bucco-dentaire des personnes âgées à tous les pays membres de l'ORE ; appui pour l'organisation d'une conférence sur la gériodontologie en Géorgie ; et rédac-

tion d'un plaidoyer pour un programme de formation initiale et continue en gériodontologie.

**À noter :** le groupe de travail a présenté à Francfort le projet « Oralien » de l'UFSBD, qui a suscité beaucoup d'intérêt. L'UFSBD s'est en effet appuyée sur les opportunités offertes par la télémédecine pour imaginer et développer un programme de *monitoring* de la santé orale, alliant proximité et télésurveillance au sein des établissements médicaux-sociaux.

## Exercice dentaire libéral

**Nombre de membres :** 16.

**Nombre de nationalités :** 10.

**Intervenant français :** Marco Mazevet.

**Axes de travail :** analyser les tendances des conditions d'exercice et leurs évolutions. Soutenir l'exercice libéral et la garantie de l'indépendance de la prise de décision thérapeutique.

**Projet :** réaliser un audit sur les différentes formes d'exercice libéral en Europe, suite au développement de nou-

velles pratiques ces dernières années (exercice partagé sur un même fauteuil, exercices dans plusieurs cabinets).

**Objectif de l'audit :** étudier si ces solutions permettent une adaptation de l'exercice libéral à diverses contraintes économiques, familiales ou démographiques. Dans le but de valoriser l'exercice autonome, cible de nombreuses attaques de « chaînes de soins » dans la plupart des pays.

### ALLEMAGNE, FRANCE, ITALIE, une rencontre fructueuse à Postdam

**Du 14 au 15 juin 2019, les associations dentaires allemande, française et italienne ont tenu leur rencontre annuelle en Allemagne.**

Au programme, un état des lieux des dernières évolutions dans les trois pays, avec notamment :  
- la mise en place de la nouvelle convention en France, plus préventive et avec plusieurs paniers de soins ;  
- un système de prise en charge incertain et inégal, en Italie, avec un nombre pléthorique de chirurgiens-dentistes (60 000) mais seulement 15 millions de patients (soit un quart de la population) avec une mutuelle ;  
- une situation particulière en Allemagne, où les chirurgiens-dentistes, à la fin de leur cursus de formation, doivent travailler deux ans chez un confrère et où 90 % de la population dispose d'une assurance maladie obligatoire, 10 % une assurance maladie privée.

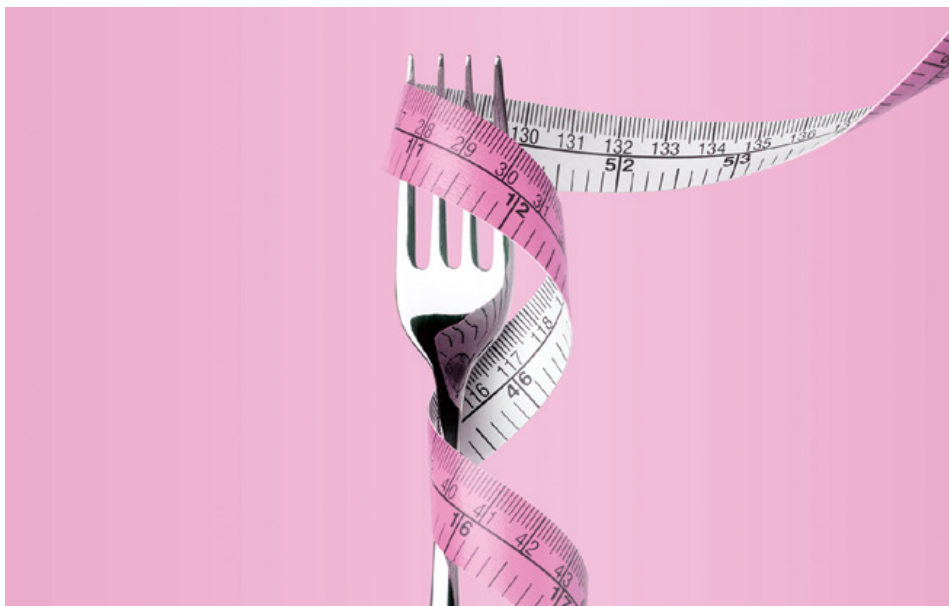
**Un débat s'est instauré sur les spécialités :**

pour le président allemand Peter Engel, il y a dans son pays trois spécialités reconnues (chirurgie orale, orthodontie et santé publique), et il ne souhaite pas voir arriver « 32 spécialités pour 32 dents ! ». Il faut avant tout concentrer nos efforts pour avoir un bon omnipraticien avec une capacité technique très élevée, ce qui n'empêche pas l'existence de « masters » dans le secteur de la formation continue. L'Italie prend en compte les deux spécialités reconnues par l'Europe (chirurgie orale et orthodontie). À ce sujet, les participants ont indiqué qu'ils souhaitent « concentrer leurs efforts afin d'avoir un bon omnipraticien, avec une capacité technique très élevée, ce qui n'interdit pas l'existence de masters spécialisés en formation continue ». Ils prévoient aussi de mener des actions de lobbying pour demander l'instauration de nouvelles règles encadrant le développement accéléré de chaînes de clinique dentaire. Pour tous les participants, seule une réponse libérale, avec la création de groupements dentaires libéraux, permettra de faire face à cette nouvelle tendance.

## RECHERCHE

## Et si l'obésité était aussi une affaire de goût ?

**Des recherches récentes ont montré que les troubles de la perception du goût gras chez les personnes en surpoids ou obèses peuvent être inversés par le traitement chirurgical de l'obésité. Mais, dans ce cas, quels sont les liens avec les papilles gustatives et le microbiote oral ?**



On le sait : la surconsommation d'aliments hautement palatables, riches en sucres et en graisses, est un des facteurs de risque du surpoids et de l'obésité (définie par un indice de masse corporelle supérieure à 30 kg/m<sup>2</sup>). Ce que l'on sait moins, c'est si une personne atteinte d'obésité, a un seuil de perception des lipides augmenté, l'incitant à consommer des produits plus gras pour ressentir un réel plaisir gustatif. Contrairement à ce qu'on a longtemps pensé, la perception orale de ces lipides alimentaires ne dépendrait pas uniquement de leur texture et de leurs caractéristiques olfactives. Des lipido-récepteurs ont en effet été identifiés au niveau des bourgeons du goût chez le rongeur et chez l'homme, suggérant que les lipides pourraient aussi être perçus par la voie gustative, tout comme les sucres.

Ils pourraient donc jouer un rôle dans l'obésité.

### Chirurgie de l'obésité : des impacts mal connus sur le goût

La prise en charge de l'obésité commence généralement par un volet médical, avec un régime alimentaire, de l'activité physique, etc. Si ce traitement est inefficace au bout d'au moins un an, une intervention chirurgicale est recommandée en cas d'obésité morbide (IMC  $\geq$  40 kg/m<sup>2</sup> ou égal à 35 kg/m<sup>2</sup> avec des comorbidités associées). Cette chirurgie dite bariatrique fait appel majoritairement à deux techniques :

- la « sleeve gastrectomie » qui consiste à retirer les deux tiers de l'estomac. Elle favorise la perte de poids par au moins trois mécanismes : limitation de la prise alimentaire grâce à

la réduction du volume gastrique ; diminution de la sensation de faim par la réduction de la sécrétion de ghréline ; modification de la flore bactérienne (microbiote), ce qui entraîne un changement de la perception des goûts et de l'appétence pour certains aliments ;

- le « court-circuit gastrique » ou CCG, permettant de réduire le volume de l'estomac et de modifier le circuit alimentaire en reliant l'estomac à la partie moyenne de l'intestin grêle. Dans ce cas, la digestion des aliments est modifiée.

D'après des recherches récentes, une perte importante de poids induite par la chirurgie bariatrique chez le rongeur et chez l'homme tend à limiter la consommation d'aliments hautement palatables. En revanche, les mécanismes moléculaires responsables de ces changements au niveau des bourgeons du goût ne sont pas encore élucidés. Il n'existe pas, à ce jour, d'étude chez l'homme ayant évalué l'impact de l'obésité et/ou de l'amaigrissement sur l'expression des récepteurs du goût. En l'état, deux hypothèses peuvent être formulées.

# 5<sup>e</sup>

L'obésité représente le 5<sup>e</sup> facteur de risque de décès dans le monde.



**Loredana RADOÏ**  
 PU-PH Chirurgie orale,  
 Faculté de chirurgie dentaire  
 Paris Descartes



D'une part, l'amaigrissement pourrait induire une modulation endocrine de l'expression des récepteurs du goût gras qui résulterait notamment d'une sécrétion accrue de GLP-1 (glucagon-like peptide-1), hormone intestinale sécrétée par l'iléon en réponse à un repas et qui fait partie des hormones de satiété. D'autre part, la réduction de l'inflammation et/ou la restauration du microbiote oro-intestinal en lien avec l'amaigrissement postopératoire pourrait entraîner une expression renforcée des récepteurs du goût, donc une meilleure détection des lipides alimentaires.

**Un nouveau projet de recherche**

Ces observations suscitent de nombreuses questions. Par exemple, la perte de poids induit-elle un changement de l'expression des lipido-récepteurs situés au niveau des bourgeons du goût, de la signalisation lipide-dépendante des cellules gustatives, ou de la prolifération/différenciation des cellules constitutives des bourgeons du goût? Quel est l'impact respectif de la SG et de la CCG sur ces paramètres? Quelle pourrait être la conséquence sur les choix alimentaires et la santé?

Le projet de recherche clinique HumanFATaste 2 vise précisément à apporter des réponses à ces questions. Il est coordonné par le Dr Séverine Ledoux, MCU-PH à l'hôpital Louis-Mourier (APHP, Colombe) Université de Paris/Inserm U1149 et le Pr Philippe Besnard, U1231 Inserm/AgroSup Dijon/Univ Bourgogn, Dijon. Le projet est supporté par des financements publics (Agence Nationale de la Recherche, ARN-11-LABX-0021-LipSTIC) et privés (Lesieur - groupe AVRIL et

« En France, 14,5 % de la population adulte est considérée comme obèse, l'obésité touchant toutes les tranches d'âge. »

Téréos). Le principe? Des patientes de l'hôpital Louis-Mourier ont été reçues en consultation dans les deux mois précédent et les six mois suivant leur chirurgie de l'obésité. Objectifs : recueil de données anthropométriques, mesure de la masse grasse par impédancemétrie, enquête alimentaire détaillée, tests de détection des lipides et des sucres, prélèvement sanguin pour le dosage de nombreux paramètres hormonaux et inflammatoires. Une micro-biopsie de langue pour l'analyse des lipido-récepteur et un frottis lingual pour l'étude du microbiote oral ont également été pratiqués avant et après la chirurgie. L'analyse de l'ensemble de ces données est en cours et les premiers résultats seront publiés prochainement. Ils devraient permettre d'en savoir plus sur les liens entre obésité et perception des goûts, et identifier ainsi des solutions pour mieux lutter contre l'obésité dans les années à venir. ●

**L'OBÉSITÉ,**  
 un sujet de santé  
 publique majeur

**1,4 milliard de personnes âgées de 20 ans et plus sont en surpoids dans le monde.** Elles devraient être au nombre de 3,3 milliards en 2030. **En France, 14,5 % de la population adulte est considérée comme obèse,** l'obésité touchant toutes les tranches d'âge. **Le surpoids et l'obésité font environ 2,8 millions de victimes dans le monde chaque année.** L'obésité est aussi un facteur de risque pour de nombreuses maladies : le diabète, les dyslipidémies, l'hypertension artérielle, les troubles cardio-vasculaires, les cancers.

**BIBLIOGRAPHIE**

- ① Drewnowski A. Fat and sugar : an economic analys. J Nutr 2003 ; 133 (3) : 838S-40S.
- ② Mattes R.D. Accumulating evidence supports a taste component for free fatty acids in humans. Physiol. Behav. 2011, 104: 624-31.
- ③ Besnard P, Passily-Degrace P, Khan NA. Taste of fat : A Sixth Taste Modality ? Physiol Rev 2016 ; 96 (1) : 151-76.
- ④ Shin A.C., Zheng H., Pistell P.J., Berthoud H.R. Roux-en-Y gastric bypass surgery changes food reward in rats. Int J.Obes (Lond.) 2011, 35 : 642-51.
- ⑤ Berthoud H.R., Zheng H. Modulation of taste responsiveness and food preference by obesity and weight loss. Physiol. Behav. 2012, 107 : 527-32.
- ⑥ Miras A.D., le Roux C.W. Bariatric surgery and taste : novel mechanisms of weight loss. Curr. Opin. Gastroenterol. 2010, 26 : 140-45.



**Plus d'infos sur**  
[BIT.LY/ADFINFOS54\\_OBESITE](https://bit.ly/ADFINFOS54_OBESITE) POUR LIRE  
 L'ARTICLE DE LOREDANA RADOÏ.

# Dispositifs médicaux : qu'est-ce qui va changer en 2020 ?

**26 mai 2020 : c'est à cette date que le nouveau règlement européen relatif aux dispositifs médicaux, entré en vigueur en 2017, sera applicable par tous les États membres. Avec, à la clé, des conséquences concrètes pour les chirurgiens-dentistes et leurs patients. Le point avec Henri Rochet, président du Comident.**



**Henri ROCHET**

Président du Comident, organisation professionnelle représentant les fabricants et les distributeurs des produits dentaires

### **Pourquoi l'Europe se dote-t-elle d'un nouveau règlement sur les dispositifs médicaux ?**

Avant tout, pour améliorer le niveau de protection de la santé des patients et des utilisateurs de ces dispositifs : en fixant des normes élevées de qualité et de sécurité, la Commission européenne veut éviter les incidents graves et largement médiatisés survenus ces dernières années. Elle souhaite aussi favoriser une adaptation plus rapide des règles aux évolutions technologiques et scientifiques, tout en les harmonisant et en les simplifiant.

### **Quelles sont les principales évolutions prévues par le nouveau règlement européen ?**

Elles sont nombreuses ! Globalement, le règlement conserve le principe du marquage CE, tout en détaillant et renforçant les exigences permettant de l'obtenir.

Il prévoit, par exemple, des contrôles plus stricts des procédures et des organismes notifiés, habilités à approuver la commercialisation des dispositifs. Pour les dispositifs implantés, les patients recevront une carte d'implant réunissant toutes les informations essentielles et un identifiant unique sera obligatoire pour tous les produits. Différentes données seront par ailleurs rendues partiellement accessibles au public et

devront être archivées dans une base de données européenne centralisée (Eudamed).

Autre exemple : les fabricants seront tenus de collecter des données sur le fonctionnement de leurs dispositifs disponibles sur le marché. Et les pays de l'Union européenne coopéreront plus étroitement dans la surveillance de ce marché.

### **Quel impact le nouveau règlement aura-t-il au quotidien pour les chirurgiens-dentistes et leurs patients ?**

Du côté des praticiens, il faudra tout d'abord adapter les politiques d'achat et d'approvisionnement. L'application de la nouvelle réglementation sera en effet progressive. Résultat : entre 2020 et 2024, certains dispositifs relèveront soit de la directive actuelle, soit du nouveau règlement. Pendant cette période, deux produits similaires pourront donc avoir une classification, un étiquetage et/ou une notice différents.

Les chirurgiens-dentistes devront aussi répondre à des exigences de traçabilité renforcées et pourront, comme leurs patients, accéder plus facilement aux informations sur les produits *via* Eudamed. Le nouveau règlement prévoit par ailleurs d'améliorer plus généralement l'information aux patients, *via* les cartes d'implants, mais pas seulement :

« Le nouveau règlement sur les dispositifs médicaux prévoit d'améliorer l'information aux patients, via les cartes d'implants, mais pas seulement. »



### **Plus d'infos sur**

[WWW.ADF.ASSO.FR](http://WWW.ADF.ASSO.FR) POUR LIRE LA SUITE DE L'INTERVIEW D'HENRI ROCHET.

ils devront aussi avoir connaissance des mises en garde, précautions ou restrictions relatives à l'utilisation des dispositifs médicaux.

Enfin, certaines activités des praticiens pourraient être soumises à des conditions ou à des obligations d'utilisation de ces dispositifs. Je pense notamment à l'impression 3D, à la modification d'un produit acheté à un fournisseur, ou à la stérilisation selon des modalités autres que celles prévues par le fabricant. ●